Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 035-213501067-20260413-D_2026_05_20-DE

République Française
Département d'Ille et Vilaine

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ERCÉ EN LAMÉE

Date de la convocation	3 avril 2026		
Séance du	13 avril 2026		
Nombre de Conseillers Municipaux :	En exercice 19	Présents 18	Votants 19

L'an deux mil vingt-six, le treize avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, se sont réunis au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Isabelle BERTIN, Maire.

Présents (18): MM BERTIN Isabelle, RABANNE Myriam, ÉON Christophe, THÉPAUT Isabelle, DELÉPINE Didier, MERCIER Hervé, JACOB Erwan, CONSTANTIN Gilles, LEGREGEOIS Célia, BOULIGAND Laëtitia, DEBROISE Elise, ROULLEAUX Adrien, BRUNEL Jennifer, MESLIN Kevin, OBIN Gwendoline, RIVERON Elvhan, ANDRÉ Alice, LE GALLOU Claire, MARNEUR Mathias

Absents excusés (1):, BOULIGAND Laëtitia

Pouvoir (1): BOULIGAND Laëtitia à JACOB Erwan

Monsieur Erwan JACOB a été désignée secrétaire de séance.

Objet de la délibération

N°2026-05-20 **Désignation des délégués du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale CCAS**

Le conseil d'administration comprend des membres élus en son sein à la représentation proportionnelle par le conseil municipal et également des membres nommés, par le maire, parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune ou les communes considérées. Conformément aux articles L. 123-6, R. 123-08, R 123-11 et suivants du Code de l'Action Sociale et des Familles, les membres issus d'associations seront désignés par arrêté du Maire. Les membres nommés doivent représenter :

- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion.
- Les associations familiales, désignées sur proposition de l'UDAF.
- Les associations de retraités et de personnes âgées du département.
- Les associations de personnes handicapées du département.

Pour le représenter au sein du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune, et pour toute la durée du mandat actuel, le Conseil Municipal doit désigner, outre le Maire qui est président de droit, ses 4 délégués.

La désignation se fait par scrutin de liste et vote à bulletin secret. Mme RABANNE présente la liste suivante : DEBROISE Elise, LE GALLOU Claire, OBIN Gwendoline, RABANNE Myriam

Il n'y a pas d'autre liste de candidats.

Après délibération et vote à bulletin secret, le Conseil Municipal, avec 19 voix pour, 0 abstention, 0 contre :

- ELIT la liste de délégués suivants au Conseil d'Administration du CCAS : DEBROISE Elise, LE GALLOU Claire, OBIN Gwendoline, RABANNE Myriam
- CHARGE le Maire de désigner les membres issus d'associations
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier

Adopté . Pour extrait conforme à l'original. Le Maire.